

Avis CSRPN n° 2021-16

AVIS DU CSRPN DE LA RÉUNION

Bilan-évaluation du Plan national d'action en faveur de l'Échenilleur de La Réunion

25 NOVEMBRE 2021

PÉTITIONNAIRE : SOCIÉTÉ D'ÉTUDES ORNITHOLOGIQUES DE LA RÉUNION (SEOR)

Contexte et objet de la demande

Parvenu à échéance, le plan national d'actions (PNA) en faveur de l'Échenilleur de La Réunion a fait l'objet d'un bilan technique et financier, pour la période 2012-2018. En concertation avec le Parc national de La Réunion, animateur du PNA et la Société d'Etudes Ornithologiques de la Réunion (SEOR), opérateur principal, la DEAL a confié cette mission à la SEOR. Celle-ci a réalisé ce bilan entre 2019 et 2021, afin de mesurer l'efficacité des actions mises en œuvre dans le cadre du PNA et de préparer les orientations du prochain programme d'action. Ce bilan – évaluation est soumis à l'avis du CSRPN, puis sera ensuite examiné par le Conseil National du Patrimoine Naturel (CNPN).

Rédigé par la SEOR et le Parc national de 2010 à 2012, le PNA en faveur de l'Échenilleur de la Réunion, espèce en danger critique d'extinction, a été soumis au CSRPN et au CNPN fin 2012. Ce PNA faisait suite à un premier plan de conservation de l'espèce mis en œuvre de 2004 à 2009, en raison du déclin croissant de l'unique population connue de cet oiseau forestier. En effet, entre 1974 et 2005 une diminution de 25 % du nombre de mâles chanteurs avait été constatée, ainsi qu'une contraction de l'aire de répartition de près de 30 %, soit de 16 km² à 11 km² dans le massif de la Roche Écrite. Initialement classé en réserve naturelle, ce territoire a été intégré au cœur du parc national en 2007.

Le PNA 2013-2017 avait pour objectif de « renforcer, au maximum, la petite population de l'espèce » en atteignant « entre 50 et 55 couples reproducteurs en 2017 ». Il prévoyait d'agir dans trois domaines de la conservation : protection, études et communication. Six objectifs spécifiques ont été définis et déclinés en 20 actions et 62 sous actions. Les principales actions visaient à réduire la prédation (rats et chats) sur l'espèce, ainsi que les déchets qui favorisent ces prédateurs. Plusieurs actions ciblaient également l'amélioration des méthodes, ainsi que la sensibilisation des publics.

Remarques préalables

Le Plan National d'Actions (PNA) Échenilleur de La Réunion s'étendait sur la période 2013-2017, mais le bilan technique et financier a été dressé en 2020-2021 avec une évaluation des actions. Au vu du délai entre la période de réalisation de ce PNA et son évaluation, les actions mises en œuvre au-delà de la fin du PNA, jusqu'en 2018, sont présentées dans le document. Pour l'objectif 5, les actions présentées se sont déroulées jusqu'en 2021. En fonction des actions, la période sur laquelle s'étendent les travaux est donc différente, ce qui complexifie le bilan.

Le bilan financier est bien détaillé et reflète un travail laborieux de recherche d'informations. Il est présenté par objectif, par action, par domaine d'action et selon les priorités d'action. Le budget dédié à la mise en œuvre de ce PNA est de 2 789 598 euros, bien en deçà de ce qui avait été estimé à l'écriture du PNA (5 043 922 euros). La répartition des coûts selon les objectifs reste malgré tout proche de ce qui avait été prévu (Figure 5). Une action (2.5) dépasse

fortement le budget attendu sans que cela soit expliqué. De manière générale, une analyse critique par rapport au budget prévisionnel de ce PNA manque, elle serait utile pour l'élaboration du prochain PNA.

Le bilan technique est très synthétique, il est aussi présenté par objectif, par action, par domaine d'action et selon les priorités d'action. Les actions sont triées selon quatre modalités (1) action prévue non engagée, (2) action engagée mais objectif de l'action non atteint, (3) action engagée et ayant abouti à la réalisation partielle de l'objectif de l'action et (4) action engagée et ayant abouti à la réalisation complète de l'objectif de l'action. Toutes les actions du PNA ont été engagées, 20% n'ont pas atteint leur objectif, 65% ont partiellement atteint leur objectif et 15% l'ont atteint. La méthodologie employée est claire mais subjective. À la lecture de l'annexe 1 du bilan (trop peu détaillée), les actions pourraient être classées différemment. Une réorganisation des actions pourrait peut-être simplifier le prochain PNA. À titre d'exemple, les actions autour de la communication et de la sensibilisation pourraient être regroupées (objectifs 3 et 6). L'objectif 2 « Réduire l'impact » comporte des actions d'amélioration de connaissances (objectif 4) : action 2.4.A, 2.4.C, 2.4.D, 2.5.A, 2.5. etc. L'objectif 5 pourrait être regroupé dans les objectifs 2 et 4.

L'évaluation des actions n'est pas assez développée. Cette partie peut se permettre d'être synthétique lorsque les réalisations par fiche action sont suffisamment détaillées (annexe 1 du bilan), ce qui n'est pas le cas. Il est difficile de savoir si les bilans ou informations nécessaires sont réellement disponibles (par exemple, dans le cas de la lutte contre les rats qui représente 30% du budget total). Il manque des informations essentielles dans l'annexe 1 (le protocole utilisé, la localisation des sites dératés selon les années, la quantité de raticide utilisée, etc.), ainsi qu'une analyse critique de cette action et les pistes d'amélioration envisagées. Il est souvent fait référence à des outils innovants de lutte, or ils ne sont ni cités ni décrits. Autre exemple, entre le début et la fin du PNA, les efforts de prospection pour le suivi démographique ne sont pas standardisés rendant difficile la comparaison entre années (objectif premier d'un suivi démographique); cependant aucune remarque ou piste d'amélioration dans la fiche action correspondante n'y fait référence.

Le bilan et les futures orientations ne sont pas assez développés, à l'image de l'évaluation des actions. Dans l'annexe 1, très peu de pistes d'amélioration sont proposées alors que beaucoup d'actions n'ont pas atteint leur objectif. Il manque une vraie synthèse sur les points faibles de ce PNA (une demi-page actuellement) et les enseignements à en tirer.

Avis final du CSRPN

Le CSRPN souligne l'ampleur du travail réalisé au cours de ce PNA en faveur de l'Échenilleur de La Réunion. Il salue l'investissement très important des partenaires pour la mise en œuvre d'actions du PNA, et notamment celui de la SEOR, en particulier sur le terrain.

Si la population de l'Échenilleur de La Réunion semble s'être stabilisée depuis le début du PNA selon une hétérogénéité spatiale, le bilan mitigé de ce PNA reflète des insuffisances à la fois de pilotage et de recherche d'encadrement scientifique.

C'est pourquoi, le CSRPN émet un avis favorable au bilan-évaluation du PNA Échenilleur de la Réunion, espèce en danger d'extinction, assorti des fortes réserves et recommandations suivantes.

Réserves relatives au bilan du PNA

- Trop synthétique, l'évaluation de la réalisation des objectifs mérite d'être éclairée et documentée (protocoles mobilisés, données produites, analyse critique des résultats). Ce bilan devrait permettre de comprendre les raisons du niveau et de la nature des résultats obtenus.
- Il convient également de dresser le bilan scientifique des connaissances des causes du déclin global de cette espèce, des modalités de sa très faible dynamique actuelle et de sa répartition restreinte ; cruciales, ces questions doivent être débattues au sein du bilan.

- Les actions prioritaires pour la conservation et les leviers forts pour sauver l'espèce doivent être mieux cernés et explicités à la lumière des analyses scientifiques.
- L'analyse critique, les pistes d'amélioration, les recommandations et les futures orientations méritent d'être développées.

Recommandations pour le prochain PNA

- Le CSRPN considère qu'il est nécessaire de s'engager à nouveau sur un PNA. Le prochain PNA devra davantage être soutenu par les institutions (PNRun, DEAL), avec un pilotage performant et une animation efficace.
- La communauté scientifique sera impérativement à mobiliser pour encadrer et fiabiliser les protocoles de suivi (démographie de l'espèce, lutte contre les rats et autres espèces exotiques envahissantes, effets des actions de conservation, évolution des habitats de l'espèce, etc) ; des recherches ciblées pourraient être initiées rapidement et valorisées par des publications scientifiques.
- Les actions de conservation seront à bien documenter, argumenter et prioriser.
- Les actions de communication gagneront à être encore renforcées.
- Une réorganisation des actions fluidifierait la présentation du PNA, par exemple en regroupant certaines d'entre elles (connaissance, communication et sensibilisation,...). Une priorisation est également nécessaire.
- Au vu de ce bilan comme des précédents, le CSRPN recommande à nouveau que la DEAL confie, si possible, l'évaluation des PNA à une structure indépendante de la gestion ou de la maîtrise d'oeuvre des actions de conservation.

Fait à Saint-Denis, le 15 février 2022

Le Président du CSRPN



Patrick FROUIN